

La création du canton du Jura

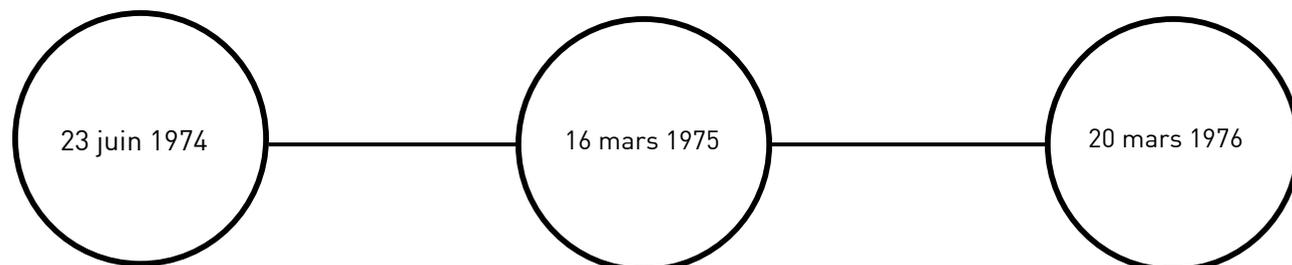


Le contexte historique

Lors du Congrès de Vienne en 1815, le Jura (ancien Evêché de Bâle) est attribué à Berne pour le dédommager de la perte du Pays de Vaud et des baillages d'Argovie, élevés au rang de cantons. Dès lors, les tensions entre le Jura bernois et le reste du canton de Berne s'intensifient.

La lutte jurassienne, surtout intense dans les années 1960 à 1970, aboutit à l'organisation d'un plébiscite.

Les dates et votations clés



#1

Le référendum d'indépendance

Le référendum sur la création du canton du Jura recueille 51,93% de oui, mais seuls trois districts sur sept qui composent le Jura bernois votent favorablement.

#2

Les votes "en cascade"

Le canton de Berne organise des sous-plébiscites ou votes «en cascade». Trois districts du sud restent attachés au canton de Berne. Quelques communes du district de Moutier rejoignent le Jura.

#3

L'élection de la Constituante

Les districts du nouveau canton, Delémont, Porrentruy, Franches-Montagnes, élisent les 50 député-e-s à l'Assemblée constituante.



#4

L'adoption de la Constitution

Le peuple approuve la Constitution par plus de 80% des votants. La Constituante l'avait approuvée elle-même à l'unanimité le 3 février 1977.

#5

Le vote du peuple et des cantons

Tous les cantons acceptent la création du nouveau canton, y compris Berne. Le peuple suisse le plébiscite à plus de 80%. Le canton du Jura entre en souveraineté le 1er janvier 1979.

#6

L'élection des premières autorités

Le premier Gouvernement jurassien est élu les 16 et 26 novembre 1978, le premier Parlement le 16 novembre, selon le système proportionnel.



Moutier rejoint le Jura

Le corps électoral de la ville de Moutier se prononce le 18 juin 2017 en faveur de l'adhésion au canton du Jura à 51,72%, soit 2067 voix contre 1930 avec un taux de participation de 89,72%. Le changement de canton de la ville de Moutier est freiné en raison de plaintes déposées par les antiséparatistes contre ce scrutin.